

17 sep 1999 -17:00

Compte rendu de la Conférence de presse du Premier Ministre Guy Verhofstadt

Le Conseil des Ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le vendredi 17 septembre 1999, de 11h à 15h, sous la présidence du Premier Ministre Guy Verhofstadt. Lors de sa conférence de presse hebdomadaire, le Premier Ministre a annoncé les principales mesures prises par le Conseil des Ministres. Le Conseil s'est penché pour une première fois sur le budget 2000, qui doit concrétiser la politique socio-économique du gouvernement. L'intention de ce dernier est de présenter les résultats des travaux budgétaires à l'occasion du discours dit du "State of the Union" à la Chambre des Représentants le 12 octobre, à 14 heures. Immédiatement après, les Ministres du Budget et des Finances rencontreront la presse à ce sujet. Les hypothèses de départ pour le budget 2000 sont les suivants: - surplus primaire: il ne dépassera pas les 6 % imposés par l'Union européenne - taux d'inflation: 1,3 % (en 1999: 1,2 %) - produit intérieur brut: 2,5 % (en 1999: 1,7 %). Il s'agit d'une hypothèse très prudente par rapport aux pays voisins mais qui tient compte des conséquences de la crise de la dioxine, moins en ce qui concerne les dépenses que la diminution des recettes. Une conférence interministérielle sur le budget se tiendra le 23 septembre avec les Régions. L'objectif est d'arriver progressivement à l'équilibre budgétaire pour 2002. Le budget 2000 tient compte de tous les projets contenus dans l'accord gouvernemental. Il ne s'agit en tout cas pas d'un budget de transition. (communiqué 1 du 17/09/1999) Le Premier Ministre a aussi annoncé que l'avant-projet de loi + "dioxine" ainsi que l'avant-projet de loi sur l'Agence fédérale pour la Sécurité alimentaire seront approuvés au prochain Conseil des Ministres. On tiendra notamment compte des remarques du Conseil d'Etat à propos de l'Agence fédérale. Le Premier Ministre a souligné que, dans la perspective du Comité vétérinaire permanent des 21 et 22 septembre, l'évolution des analyses était favorable puisque le pourcentage des analyses positives restait inférieur à 1%. Le Premier Ministre a annoncé qu'un arrêté ministériel paraîtra lundi, permettant aux entreprises dont les stocks sont bloqués à l'étranger d'introduire leur demande d'indemnisation auprès du gouvernement. Au 15 septembre, 613 entreprises ont déjà été indemnisées pour un montant total de 1,33 milliards de francs. Le nombre des entreprises bloquées est tombé à 212 (au lieu de 2.500). Des 9.823 analyses effectuées, 91 (moins d'1%) sont positives. Le Conseil des Ministres s'est aussi penché sur la situation à la SNCB. La Ministre de la Mobilité et des Transports a pris contact avec le commissaire du gouvernement auprès de la SNCB pour activer la résolution des problèmes et accélérer le recrutement. Le Conseil des Ministres a aussi consacré une longue discussion au sort des demandeurs d'asile. Le Premier Ministre a annoncé que la politique globale en cette matière serait définie lors du prochain Conseil des Ministres. En attendant un certain nombre de décisions ont été prises. Un nouveau centre d'accueil pour demandeurs d'asile ouvrira ses portes ce vendredi soir ou au plus tard ce samedi matin. Le gouvernement a pris contact avec plusieurs pays comme l'Albanie, la Bulgarie, la Macédoine et la Slovaquie, ainsi qu'avec Bernard Kouchner, pour le Kosovo. Le but est d'obtenir un retour dans leur pays des réfugiés illégaux en provenance de ces régions. Le Conseil a encore pris connaissance du quatrième rapport du Forum Millésime 2000. Ce rapport dresse la liste des actions que le Forum Millésime 2000 doit entreprendre dans les domaines de l'information à la population, des plans d'urgence et de la collaboration avec d'autres niveaux de gestion. Le Conseil des Ministres a notamment décidé qu'un dépliant d'information sera diffusé pour exposer de façon réaliste les problèmes qui pourraient surgir lors du passage à l'an 2000. Le jour même du changement de millénaire, un centre de communication («chambre des messageries») rassemblera toutes les informations sur l'évolution du passage à l'an 2000, tant à l'étranger qu'à l'intérieur du pays. (communiqué 2 du 17/09/1999) Le Conseil a mis en place une stratégie pour transposer en droit + belge les directives européennes en matière de libéralisation des télécommunications. Dans une première phase, il a approuvé un projet d'arrêté royal fixant le début de la mise en oeuvre de la «portabilité» des numéros téléphoniques au 1er janvier 2000. (communiqué 3 du

17/09/1999)Enfin, le Premier Ministre a annoncé que la conférence après le +Conseil des Ministres du vendredi 24 septembre, se tiendrait à 14 heures.

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction (FR)
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Thomas Ferri
Service Rédaction (NL)
+32 2 287 41 42
+32 471 67 07 73
thomas.ferri@premier.fed.be